



HAL
open science

En mordant le pain bénit : remarques lexicographiques sur quelques passages stendhaliens

Takeshi Matsumura

► **To cite this version:**

Takeshi Matsumura. En mordant le pain bénit : remarques lexicographiques sur quelques passages stendhaliens. 2021. halshs-03360722

HAL Id: halshs-03360722

<https://shs.hal.science/halshs-03360722>

Submitted on 1 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

GLALICEUR

numéro 33

le 1^{er} octobre 2021

Groupe de recherche
sur la **L**Angue et la **L**ittérature françaises
du **C**entre et d'aill**E**URs
(Tokyo)

contact : glaliceur2019@gmail.com

En mordant le pain bénit :
remarques lexicographiques sur quelques passages stendhaliens

Takeshi MATSUMURA

Chaque éditeur a son style. Pour avancer dans les notes une interprétation ou une explication, certains se réfèrent avec soin à une étude antérieure ou à un instrument de travail sur lesquels ils s'appuient afin que les lecteurs puissent vérifier ce qu'ils disent ; pour des notes lexicales, ils se donnent la peine d'explicitier de quels dictionnaires ils se sont servis. En revanche, on rencontre souvent des éditeurs qui, tout en expliquant tel ou tel mot ou expression, s'abstiennent de renvoyer à leur source d'information et qui de cette manière paraissent nous suggérer qu'il faut les suivre aveuglément sans nous poser de questions. Ces spécialistes, soucieux peut-être de l'élégance de leur présentation, embarrassent parfois ceux qui ont une curiosité indiscreète ou maniaque de se demander si ce qu'ils lisent convient vraiment au contexte. Bien sûr, ils ont le mérite d'avoir annoté des difficultés que contient le texte. Même si leurs commentaires sont quelquefois trop laconiques, du seul fait qu'ils existent ils pourront attirer l'attention des lecteurs. De ce point de vue, ils sont préférables aux éditeurs qui passent sous silence des endroits intéressants ou problématiques. Dans la présente notule, je vais examiner comment le syntagme *pain bénit* et la locution verbale *rendre le pain bénit* sont traités dans les éditions consultées des œuvres de Stendhal.

La première occurrence du *pain bénit* que je connaisse figure dans la lettre de l'écrivain à Édouard Mounier du 31 juillet 1803. En parlant à son ami du « courant de son siècle » qui fait que « le Français actuel, n'ayant pas d'occupation au *forum* est forcé à l'adultère par la nature même de son gouvern[emen]t¹ », il lui rapporte brièvement l'état des Grenoblois :

À Gr[enoble], rien de nouveau, les femmes, tout en parlant vertu et *en mordant le pain bénit*, se conduisent comme ailleurs. De temps en temps, Messieurs les maris s'en aperçoivent ; alors ?... alors ils se prennent de belle passion pour elles et les en aiment plus qu'auparavant².

Comme l'édition de Victor Del Litto ne commente pas le syntagme, pour comprendre ce qu'il signifie, on est obligé de recourir à des instruments de travail habituels, tels que le *Trésor de la langue française*³. Celui-ci nous apprend dans son article *pain* que le

¹ Stendhal, *Correspondance générale, Édition Victor Del Litto avec la collaboration d'Elaine Williamson*, de Jacques Houbert et de Michel-E. Slatkine, Paris, Champion, 1997-1999, 6 vol., t. I, p. 112-113 ; souligné par l'auteur. Dans les citations, sauf indication contraire c'est moi qui souligne.

² *Ibid.*, p. 114.

³ Paris, CNRS et Gallimard, 1971-1994, 16 vol. ; je désigne ce dictionnaire par *TLF*.

syntagme *pain béni* signifie « pain béni au cours de la messe et distribué aux paroissiens pour symboliser l'union qui doit régner entre les fidèles ». Quoique le *TLF* ne dise rien sur son histoire, l'article *panis* du *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de Walther von Wartburg⁴ indique que le syntagme écrit *pain beneoit* signifiait « hostie consacrée » en ancien français, alors que sous forme de *pain beneict* en 1549 et de *pain béni* depuis Montaigne il prend la signification que lui attribue le *TLF*. Peut-on se faire une idée plus concrète de ce que faisaient les Grenobloises ? D'autres occurrences du *pain béni* chez Stendhal pourront nous éclairer sur ce point.

D'abord on en trouve une dans *Armance*. À la fin du chapitre VII, la duchesse d'Ancre et Madame de Claix parlent de la marquise de Bonnivet qui témoigne d'un empressement trop visible à Octave. Citons d'après l'édition originale de 1827 deux de leurs répliques qui contiennent le syntagme qui nous intéresse :

C'est toujours ainsi, reprit madame d'Ancre, que j'ai vu finir ces grandes vertus qui s'avisent de dogmatiser sur la religion. Ah ! ma belle marquise, heureuse la femme qui écoute tout bonnement le curé de sa paroisse et *rend le pain béni* ! – Cela vaut mieux assurément que de faire relire des bibles par Thouvenin, reprit madame de Claix⁵.

La locution verbale *rendre le pain béni* n'a pas intéressé la presque totalité des éditeurs consultés. Si Raymond Lebègue⁶, Georges Blin⁷, Henri Martineau⁸, Victor Del Litto⁹, Armand Hoog¹⁰ et Jean-Jacques Labia¹¹ se sont tous abstenus de l'annoter, c'est probablement parce qu'ils n'y voyaient aucune difficulté. Mais la signification est-elle si évidente ? La traduction italienne de Maurizio Cucchi, par exemple, qui traduit « rend le pain béni » par « e fa la comunione », c'est-à-dire « et communie », ne me paraît pas heureuse. Quoique Mariella Di Maio n'ait rien dit¹² sur cette traduction qu'elle dirigeait, le traducteur confond le *pain béni* et l'*hostie*, ce qui n'est pas recevable si l'on en croit le *FEW*

⁴ Bâle, etc., Zbinden, etc., 1922-2002, 25 vol. ; je désigne ce dictionnaire par *FEW*.

⁵ *Armance, ou quelques scènes d'un salon de Paris en 1827*, Paris, Urbain Canel, 1827, 3 vol., t. I, p. 175.

⁶ Stendhal, *Armance ou quelques scènes d'un salon de Paris en 1827, Texte établi et annoté par Raymond Lebègue*, Paris, Champion, 1925, p. 90.

⁷ *Id.*, *Armance ou quelques scènes d'un salon de Paris en 1827 avec une introduction et des notes par Georges Blin*, Paris, Éditions de la revue Fontaine, 1946, p. 83.

⁸ *Id.*, *Armance*, dans *Romans et nouvelles, Texte établi et annoté par Henri Martineau*, Paris, Gallimard, 1952, Bibliothèque de la Pléiade (= ancienne Pléiade), 2 vol., t. I (tirage de 1966), p. 75 ; *Armance, Texte établi avec introduction, bibliographie, notes et variantes par Henri Martineau*, Paris, Garnier, 1962, p. 72.

⁹ *Id.*, *Armance, Préface et notes de Victor Del Litto*, Lausanne, Rencontre, 1961, p. 102.

¹⁰ *Id.*, *Armance, Edition présentée, établie et annotée par Armand Hoog*, Paris, Gallimard, 1975, Folio classique, p. 129.

¹¹ *Id.*, *Armance ou quelques scènes d'un salon de Paris en 1827, Introduction, notes, annexes, chronologie et bibliographie par Jean-Jacques Labia*, Paris, Flammarion, 1994, GF Flammarion, p. 109.

¹² *Id.*, *Romanzi e racconti, a cura di Mariella Di Maio con un saggio introduttivo di Michel Crouzet, Traduzione di Maurizio Cucchi*, t. I, Milan, Arnoldo Mondadori, 1996 ; 2008, p. 86.

que j'ai résumé ci-dessus. Ce contresens me semble suggérer que l'expression n'est plus, du moins pour certains, d'une limpidité absolue. Comme pour répondre à l'attente de ceux-ci, Philippe Berthier qui a édité *Armance* dans la nouvelle Pléiade a pris la peine de proposer une observation lexicale :

C'est-à-dire apporte et *distribue aux fidèles*, après que le prêtre l'ait béni, le pain que l'on partage à l'église *lors de certaines fêtes*¹³.

Cette explication a certes le mérite d'exister, mais elle ne manque pas de nous embarrasser. On aimerait bien savoir d'où elle est tirée¹⁴. Si je me pose la question, c'est que sur les éléments que j'ai soulignés elle diffère de celles que l'on trouve ailleurs. Par exemple, dans l'article *pain* de son *Dictionnaire de la langue française*¹⁵, Émile Littré définit la locution ainsi : « *donner à l'église le pain qui doit être béni*¹⁶ ; aller présenter ce pain à l'offrande ». La *distribution* n'est donc pas comprise dans l'action de *rendre le pain béni*. Pour savoir qui se charge de la distribution, on peut se reporter aux *Instructions sur le rituel* de Joly de Choin. Celui-ci l'explique, après avoir défini que le « pain béni est un supplément de la communion sacramentale¹⁷ » :

Celui ou ceux qui distribuent le pain béni, doivent être commis par le curé ; si toutefois l'usage est établi que celui qui l'offre, désigne ceux qui doivent le distribuer, le curé pourra le tolérer ; mais il aura attention que cette distribution soit faite avec la décence due à la chose sainte qu'on distribue, au lieu saint où l'on est, et au saint sacrifice qu'on célèbre. [...]

L'ordre de la distribution du pain béni, est de commencer par le clergé, ensuite le seigneur, la dame et leurs enfans, et enfin tous les autres fidèles, sans distinction même des officiers de la terre¹⁸.

¹³ *Armance, Texte établi, présenté et annoté par Philippe Berthier*, dans Stendhal, *Œuvres romanesques complètes, Édition établie par Yves Ansel, Philippe Berthier et al.*, Paris, Gallimard, 2005-2014, Bibliothèque de la Pléiade, 3 vol. (= ORC), t. I (tirage de 2017), p. 907.

¹⁴ Du moins, elle ne s'est apparemment pas inspirée de Bescherelle, *Dictionnaire national ou grand dictionnaire classique de la langue française*, t. II, Paris, Simon, 1846, p. 1147c, s.v. *rendre* : « *Rendre le pain béni*. Offrir le pain que l'on béni et que l'on distribue à la messe paroissiale. »

¹⁵ Paris, Hachette, 1873, 4 vol.

¹⁶ Cette définition est passée dans le *FEW*, t. VII, p. 545a, s.v. *panis* qui attribue à la locution *rendre le pain béni* les fourchettes chronologiques de 1698 à 1766. La *Base historique du vocabulaire français* (disponible sur le site : <https://www.cnrtl.fr/definition/bhvf/>) relève deux attestations antérieures : la lettre de Madame de Sévigné du 13 avril 1689 (voir Madame de Sévigné, *Correspondance, Texte établi, présenté et annoté par Roger Duchêne*, Paris, Gallimard, 1972-1978, Bibliothèque de la Pléiade, 3 vol., t. III, p. 577) et le *Dictionnaire universel d'Antoine Furetière*, La Haye et Rotterdam, Arnout et Reiner Leers, 1690, 3 vol., p. 371b, s.v. *rendre*. Et les occurrences de Stendhal sont postérieure à 1766.

¹⁷ L.-A. Joly de Choin, *Instructions sur le rituel, Nouvelle édition*, t. I, Besançon, Montarsole et Outhenin-Chalandre, 1827, p. 461.

¹⁸ *Ibid.*, p. 464.

On voit ainsi que celui qui offre (*rend*) le pain béni ne le distribue pas lui-même, contrairement à ce que dit Philippe Berthier.

D'autre part, l'article *pain béni* du *Dictionnaire de théologie dogmatique* commence par préciser à quelle occasion on béni et distribue ce pain :

PAIN BÉNIT, *pain* que l'on béni *tous les dimanches à la messe paroissiale*, et qui se distribue ensuite aux fidèles ; les Grecs le nomment *eulogie*, bénédiction ou chose bénite¹⁹.

Il me paraît donc que l'on ne peut pas limiter l'offrande et la distribution du pain béni à *certaines fêtes* comme le dit l'éditeur de la nouvelle Pléiade.

En outre, pour avoir une idée un peu plus claire, il faudra savoir qui offre ce pain. Consultons le *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence civile-ecclésiastique*, qui nous renseigne sur ce point :

Autrefois, *tout paroissien* était tenu de *rendre le pain béni* à son tour. [...] Aujourd'hui l'offrande du pain béni est censée volontaire, quoique le décret du 30 décembre 1830 suppose encore en vigueur l'ancien usage²⁰.

En un mot, chaque dimanche, les paroissiens à tour de rôle *rendent*, c'est-à-dire offrent, du pain pour qu'il soit béni et distribué. Autrement dit, ceux qui *rendent le pain béni* sont considérés comme membres d'une paroisse qui contribuent aux activités de cette dernière. Sans parler de l'histoire de cet usage qui, selon Thierry Wanegffelen²¹, remonte au moins au VI^e siècle et qui a été en vigueur en certains endroits jusqu'au début des années 1980, cette brève mise au point nous permet, me semble-t-il, de comprendre un peu mieux la lettre citée de Stendhal : quand celui-ci disait que les Grenobloises *mordaient du pain béni*, il voulait dire qu'elles étaient dévotes et se conformaient bien à l'habitude traditionnelle de catholiques pratiquantes, tout en remarquant avec ironie que cela ne les empêchait pas d'être infidèles à leur mari. Quant à la réplique de madame d'Ancre dans *Armance*, elle insinue qu'au lieu d'avoir des prétentions pour finir par s'amouracher du héros, la marquise de Bonnivet aurait dû observer la tradition qui consiste à écouter docilement le curé de sa paroisse et à offrir du pain quand c'est son tour.

¹⁹ Jacques-Paul Migne (éd.), *Encyclopédie théologique*, t. XXXV, *Première partie, Dictionnaire de théologie dogmatique*, t. III, Petit-Montrouge, Migne, 1851, p. 1209a ; les mots *pain* et *eulogie* sont soulignés par l'auteur, les autres soulignages sont de moi.

²⁰ *Id.* (éd.), *Encyclopédie théologique*, t. XXXVIII, *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence civile-ecclésiastique*, t. III, Petit-Montrouge, Migne, 1849, p. 15a.

²¹ Voir Thierry Wanegffelen, « D'une dévotion l'autre ? L'évolution de la pratique du pain béni mise en rapport avec le processus de "sortie de la religion" », communication à la journée d'études « Histoire des dévotions » du 31 mars 2000, Clermont-Ferrand, consultable sur le site suivant : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00285123/document>.

Le syntagme *pain bénit* apparaît au moins dans deux autres œuvres de Stendhal. D'abord, il figure dans *Le Rouge et le Noir*, plus précisément dans le chapitre premier « Les plaisirs de la campagne » de son tome second. Dans la malle-poste où se trouve Julien, Falcoz et Saint-Giraud discutent et c'est surtout les « déboires et illusions perdues²² » de celui-ci qui sont en question. En racontant à son ami qu'il vient de quitter la campagne pour retourner à Paris, Saint-Giraud prononce la réplique suivante où se retrouve notre locution verbale *rendre le pain bénit*. Citons-la d'après l'édition originale où l'on lit *béni* au lieu de *bénit*²³ :

Monfleur est en vente, je perds cinquante mille francs s'il le faut, mais je suis tout joyeux, je quitte cet enfer d'hypocrisie et de tracasseries. Je vais chercher la solitude et la paix champêtre au seul lieu où elles existent en [p. 6] France, dans un quatrième étage donnant sur les Champs-Élysées. Et encore j'en suis à délibérer, si je ne commencerai pas ma carrière politique, dans le quartier du Roule, par *rendre le pain béni* à la paroisse²⁴.

Si je ne m'abuse, aucun des éditeurs consultés²⁵ n'a commenté l'expression qui leur était sans doute transparente²⁶. Un lecteur moins cultivé tirera profit de la mise au point que j'ai proposée ci-dessus, surtout de la citation du *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence civile-ecclésiastique* (« Autrefois, tout paroissien était tenu de *rendre le pain bénit* à son tour. [...] Aujourd'hui l'offrande du pain bénit est censée volontaire, quoique le décret du 30 décembre 1830 suppose encore en vigueur l'ancien usage »). Il pourra ainsi comprendre que Saint-Giraud veut dire que pour commencer sa carrière politique, il s'installera dans le quartier du Roule, non pas vaguement « en servant la paroisse » comme le dit une

²² Selon l'expression d'Yves Ansel, voir *Le Rouge et le Noir, Texte établi, présenté et annoté par Yves Ansel, ORC*, t. I, p. 1063.

²³ Sur ces graphies, voir Nina Catach (dir.), *Dictionnaire historique de l'orthographe française*, Paris, Larousse, 1995, p. 143.

²⁴ *Le Rouge et le Noir. Chronique du XIX^e siècle*, par M. de Stendhal, Paris, A. Levasseur, 1831, 2 vol., t. II, chapitre I, p. 5-6.

²⁵ Voir *Le Rouge et le Noir, Texte établi et annoté avec une introduction historique par Jules Marsan, Préface de Paul Bourget*, Paris, Champion, 1923, 2 vol., t. II, p. 7 ; *Romans et nouvelles, Texte établi et annoté par Henri Martineau*, ancienne Pléiade, t. I, p. 437 ; *Le Rouge et le Noir. Chronique du XIX^e siècle, Texte établi avec introduction, bibliographie, chronologie, notes et variantes par Henri Martineau*, Paris, Garnier, 1960, p. 229 ; *Le Rouge et le Noir, Préface et notes de Victor Del Litto*, Lausanne, Rencontre, 1961, p. 284 ; *Le Rouge et le Noir. Chronique du XIX^e siècle, Texte établi avec sommaire biographique, introduction, bibliographie, variantes, notes et dossier documentaire par Pierre-Georges Castex*, Paris, Garnier, 1973, p. 221 ; *Le Rouge et le Noir, Préface de Jean Prévost, Édition établie et annotée par Anne-Marie Meininger*, « *Le Rouge et le Noir : esthétiques et valeurs* », dossier pédagogique par Catherine Botterel, Paris, Gallimard, 2000 et 2020, Folio classique, p. 326 ; édition citée d'Yves Ansel, ORC, t. I, p. 557 ; *Le Rouge et le Noir, Présentation, notes, dossier, chronologie, bibliographie par Marie Parmentier*, Paris, Flammarion, 2013, GF Flammarion, p. 296 ; *Le Rouge et le Noir. Chronique du XIX^e siècle, Préface, commentaires et notes de Michel Crouzet*, Paris, Librairie générale française, 2020, Livre de poche Classiques, p. 352.

²⁶ Alors que dans son édition du *Curé de village*, André Lorant explique la locution *rendre le pain bénit* en renvoyant à ce passage du *Rouge et le Noir*, voir *Le Curé de village, Texte présenté, établi et annoté par André Lorant*, dans Balzac, *La Comédie humaine, Édition publiée sous la direction de Pierre-Georges Castex*, Paris, Gallimard, 1976-1981, Bibliothèque de la Pléiade, 12 vol., t. IX, p. 1548.

traduction italienne²⁷, mais plus précisément en jouant le rôle d'un « chrétien attentif à ses devoirs » comme le dira Rosalinde dans *Féder*²⁸ et en offrant selon l'usage traditionnel le *pain bénit* qui sera partagé dans sa paroisse. Une petite note dans les éditions du *Rouge et le Noir* ne serait pas superflue pour aider les lecteurs à bien saisir les propos du voyageur.

La quatrième et la dernière occurrence du *pain bénit* que je connaisse chez Stendhal figure dans *Lamuel* et elle est probablement la mieux connue des spécialistes, car Xavier Bourdenet²⁹ a souligné le caractère *grotesque* de la scène où elle apparaît et Yves Ansel³⁰ y a décelé une forme de la *domination symbolique*. Stendhal nous a laissé trois versions de l'épisode : le chapitre premier d'*Amiel (mai 1839)*³¹, le chapitre premier de *L'Amiel (octobre-décembre 1839)*³² et le chapitre II de *Lamuel (janvier 1840)*. Citons la dernière version d'après la nouvelle Pléiade :

Mais le dimanche, à la grand-messe, il encensait de temps à autre Mme de Mioissens, et tous les lundis³³, Hautemare avait l'honneur de porter au château l'énorme morceau de *pain bénit* qui, la veille, avait été présenté au banc du seigneur occupé par la marquise. Cette dame tenait beaucoup à ce morceau de brioche, reste brillant, mais à peu près unique, des hommages que les Mioissens recevaient depuis plus de quatre siècles dans l'église de leur village.

La marquise recevait le bedeau d'une façon particulière lorsqu'il venait apporter le morceau de *pain bénit* : le valet de chambre prenait son épée et ouvrait les deux battants de la porte du salon, car alors le bedeau était l'envoyé officiel du curé et remplissait ses devoirs envers la personne exerçant les droits seigneuriaux³⁴.

Sauf erreur de ma part, aucun des éditeurs consultés³⁵ n'a annoté le passage, peut-être parce que le texte était trop éloquent pour demander un éclaircissement

²⁷ Voir la traduction italienne citée de Maurizio Cucchi, t. I, p. 532 : « servendo la parrocchia », sur laquelle Marielle Di Maio n'a laissé aucun commentaire.

²⁸ *Féder*, *Texte établi, présenté et annoté par Xavier Bourdenet*, ORC, t. III (tirage de 2014), p. 756 ; souligné par l'auteur.

²⁹ Xavier Bourdenet, « *Lamuel* ou l'histoire en miroir à propos de 1830 », dans *Revue d'histoire littéraire de la France*, t. CIX, 2009, p. 21-33, surtout p. 25 : « Pantomime grotesque de pratiques depuis longtemps *in-signifiantes* » (souligné par l'auteur).

³⁰ Yves Ansel, *Stendhal littéral, Lamuel*, Grenoble, E.L.L.U.G., 2009, IV.2., « Petite cour et despote de Carville » : « Reconsidéré dans cette optique, le cérémonial du “pain bénit” (p. 51) n'est pas seulement obsolète ou *grotesque* : la “présentation” hebdomadaire du “pain bénit” au seigneur fait partie intégrante de la “domination symbolique” (P. Bourdieu) du château. » (site internet : <https://books.openedition.org/ugaeditions/4385?lang=fr>).

³¹ *Amiel (mai 1839)*, *Texte établi par Serge Linkès, présenté et annoté par Yves Ansel et Serge Linkès*, ORC, t. III, p. 839.

³² *L'Amiel (octobre-décembre 1839)*, *ibid.*, p. 871-872.

³³ Cette indication infirme l'explication de Philippe Berthier selon laquelle l'offrande et la distribution du pain bénit se faisaient « lors de certaines fêtes ».

³⁴ *Lamuel (janvier 1840)*, ORC, t. III, p. 979.

³⁵ *Lamuel*, dans *Romans et nouvelles, Texte établi et annoté par Henri Martineau*, ancienne Pléiade, t. II (tirage de 1964), p. 892 ; *Lamuel, Préface et notes de Victor Del Litto*, Lausanne, Rencontre, 1962, p. 40 ; *Lamuel, Texte établi, annoté et préfacé par Victor Del Litto*, Genève, Cercle du Bibliophile, 1971, p. 24 et 191 ; *Lamuel, Édition présentée, établie et annotée par Anne-Marie Meininger*, Paris, Gallimard, 1983, Folio classique, p. 51 ; *Lamuel, Édition critique*

complémentaire. Toutefois, il ne serait pas inutile de savoir que l'offrande du *pain bénit* était une coutume ancienne et qu'elle existait toujours à l'époque, même si une certaine décadence se percevait dans des diocèses urbaines et rurales, comme nous l'apprend un dictionnaire de liturgie de 1844³⁶. D'autre part, si l'on se rappelle le passage des *Instructions sur le rituel* de Joly de Choin que j'ai cité plus haut (« L'ordre de la distribution du pain bénit, est de commencer par le clergé, ensuite le seigneur, la dame et leurs enfans, et enfin tous les autres fidèles »), on voit que la façon de distribuer le pain bénit était loin d'être indifférente. Munis de ces connaissances, les lecteurs comprendront mieux comment la scène est enracinée dans la réalité contemporaine et dans quelle mesure elle est comiquement exagérée. Pour cela, une petite note dans les éditions critiques n'aurait pas été superflue.

Les remarques qui précèdent portent certes sur un détail, et ce détail est probablement si familier aux éminents spécialistes et aux lecteurs assidus des œuvres stendhaliennes qu'ils me diront que j'enfonce une porte ouverte. Toutefois, la note de Philippe Berthier sur la réplique de la duchesse d'Ancre dans *Armance* comme la traduction italienne de Maurizio Cucchi me semblent suggérer que la signification du syntagme *pain bénit* et de la locution *rendre le pain bénit* ne leur était pas tout à fait évidente. J'espère que la présente notule permettra aux amateurs de se représenter un peu moins mal ce que décrivait Stendhal.

présentée, établie et annotée par Jean-Jacques Hamm, Paris, Flammarion, 1993, GF Flammarion, p. 57 et 223. Voir aussi la traduction italienne citée de Maurizio Cucchi, t. III, p. 1056 où Mariella Di Maio n'a rien dit.

³⁶ Jacques-Paul Migne (éd.), *Origine et raison de la liturgie catholique en forme de dictionnaire*, Petit-Montrouge, Migne, 1844, p. 563 : « L'usage du pain bénit s'est maintenu dans l'Église Occidentale jusqu'à nos jours ; nous pourrions citer néanmoins un assez grand nombre de diocèses où cette pratique est à peu près perdue. En plusieurs villes on a l'air de dédaigner cet usage que l'on regarde seulement digne des paroisses de campagne. Les Églises rurales, à leur tour, se piquant comme d'ordinaire d'imiter les villes, ont laissé perdre cette pieuse institution ; [...]. »